



ENTREPRISE EN DIFFICULTE

Cession forcée d'un bail dans le cadre d'un plan de cession

Le repreneur doit verser au propriétaire un dépôt de garantie dès lors que le contrat de bail cédé le prévoit, même si le plan ne met pas à sa charge cette obligation. *Inf.* 
page 5


BIENS

Effets de la cession d'un bail commercial


La cession n'entraîne pas la transmission à l'acquéreur de l'obligation d'informer le bailleur d'une sous-location intervenue avant la cession. *Inf.* 
page 11

SOCIETES

Responsabilité pénale d'une société

L'infraction commise dans le cadre de la politique commerciale de la société est réputée avoir été accomplie pour le compte de celle-ci par ses organes ou représentants. Elle engage donc la responsabilité de la société. *Inf.* 
page 2

Tribunal compétent en matière de stock-options


Une action en responsabilité engagée contre la société pour établissement de comptes irréguliers par un salarié devenu actionnaire à la suite de levées d'options relève du tribunal de commerce et non du conseil de prud'hommes. *Inf.* 
page 2

l'essentiel

SOCIETES

page 14


Rémunération des dirigeants de sociétés cotées

Suppression de la suspension du contrat de travail pendant l'exercice du mandat social, encadrement des parachutes dorés et des retraites chapeau, subordination de l'attribution d'actions gratuites à des conditions de performance, interdiction de tous les instruments de couverture des stock-options, telles sont les principales recommandations que viennent de présenter l'Afep et le Medef. *Inf.*  26

FINANCES DE L'ENTREPRISE

page 8


Devoir de conseil du banquier envers l'emprunteur sur les risques couverts par l'assurance

Le préjudice subi par l'emprunteur du fait du manquement de la banque à son devoir de conseil s'analyse en une perte de chance. *Inf.*  16

CONCURRENCE

page 12

Délit de faux en cas de factures majorées et de coopération commerciale fictive

Ce délit est constitué lorsqu'un distributeur obtient d'un fournisseur, d'une part, une majoration sur facture des prix de vente négociés et, d'autre part, des ristournes différées et le paiement de services de coopération commerciale fictifs. *Inf.*  23



Sommaire détaillé en dernière page